

Les critères d'aides financières accordées par la FFBaD

TERRAIN BEACHMINTON

Sur la base de la signature d'une convention préalable avec une collectivité (en partenariat avec un club, comité, ligue, etc.).

CONSTRUCTION
D'UN TERRAIN
DE BEACHMINTON
CONCÉDÉE PAR
LA COLLECTIVITÉ
À UNE SOCIÉTÉ

OU

RÉALISATION
D'UN TERRAIN
DE BEACHMINTON
OPÉRÉE PAR
LA COLLECTIVITÉ

L'aide financière fédérale d'un montant maximal de **9 000 € hors taxe** se fera sur la base de la signature d'une convention et la production de la facture acquittée précisant la construction d'un terrain conforme au cahier des charges règlementaire de la FFBaD.

L'aide financière fédérale d'un montant maximal de **3 000 € hors taxe** concernera l'acquisition des bordurettes réversibles de type Hexadalle, de la colle et du transport. Le soutien de la FFBaD se fera sur la base de la signature d'une convention et de la facture d'achat par la collectivité.

La FFBaD fournira un kit de lignes avec deux poteaux et un filet dans les deux cas cités.



TERRAIN EN DALLES PLASTIFIÉES

ACQUISITION PAR UNE COLLECTIVITÉ

Sur la base de la signature d'une convention et la production de la facture précisant l'acquisition d'un terrain en dalles plastifiées bicolores conforme au cahier des charges de la FFBaD, l'aide financière fédérale correspondra à 80% de la facture hors taxe et pour **un montant maximal de 5 000 € hors taxe.**

TERRAIN SUR GAZON

KIT PROMOTIONNEL AIRBADMINTON DESTINÉ AUX STRUCTURES FÉDÉRALES

Sur la base d'un projet d'animations sollicité par une structure fédérale, la fédération peut doter cette dernière d'un kit promotionnel de type « gazon » constitué de deux poteaux et d'un filet adaptés, avec les tracés de jeu.

La FFBaD fournira un kit de lignes avec deux poteaux et un filet dans les deux cas cités.

Pour tous renseignements
contactez Pascal PERROT
airbadminton@ffbad.org

www.ffbad.org